

## **Projet de Téléphérique d'accès à la Citadelle - Bilan de la concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Conformément à la délibération du 26 septembre 1994, la concertation préalable à la DUP relative au projet de téléphérique a été mise en place. A cet effet, des avis dans l'Est Républicain et le Pays de Franche-Comté ont été publiés et une réunion publique présidée par M. le Maire a été organisée dans le quartier des Prés de Vaux.

Il en résulte que plusieurs personnes sont venues au Service Urbanisme afin de formuler leurs remarques. Toutefois, aucune observation écrite n'a été consignée sur le registre.

De même et à l'occasion de la présentation du projet de téléphérique, au cours de la réunion publique à laquelle assistaient plus d'une centaine de personnes, M. le Maire a également accordé la parole au tenant du projet ascenseur. Le public présent a manifesté son intérêt et des observations de deux ordres ont été formulées :

1) Certaines personnes ont évoqué leur crainte quant aux problèmes des impacts du projet sur les infrastructures routières, notamment le gabarit du pont SNCF et l'aménagement des voies d'accès, ainsi que sur les problèmes de nuisances sonores.

2) Le téléphérique ne doit-il pas être la dynamique d'une opération d'urbanisme plus vaste avec notamment le devenir de la friche industrielle Rhône Poulenc Textile ?

Les réponses aux craintes formulées par le public seront détaillées dans le dossier d'enquête. Quant au deuxième point, il ne relève pas de la DUP, mais d'un projet de reconversion des friches industrielles des Prés de Vaux, qui sera pris en compte dans le cadre de la révision du POS récemment mise en place.

La concertation préalable permet donc de conclure qu'il n'existe pas d'opposition majeure au projet de téléphérique ; les observations de la population ont été relevées et il en sera tenu compte.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan de la concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de téléphérique d'accès à la Citadelle.

**M. LE MAIRE :** Le téléphérique sera un excellent moyen d'améliorer la fréquentation touristique de la ville. Au cours de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, tout le monde pourra s'expliquer, s'exprimer, se déterminer avant que nous ne nous décidions. Mais en ce qui concerne les commissions intéressées et la Municipalité, nous sommes sur le développement de la Citadelle à partir d'un téléphérique et non pas d'une autre proposition.

**M. NACHIN :** Je voudrais faire part de mon étonnement à propos du rapport. La concertation préalable a été mise en place. Plusieurs personnes sont venues ; toutefois aucune observation écrite n'est consignée sur le registre et puis un peu plus bas, je vois : «les observations de la population ont été relevées et il en sera tenu compte...».

**M. LE MAIRE :** Ce sont les observations faites au cours de la réunion publique aux Prés de Vaux.

**M. NACHIN :** Ce n'est pas ce qui est dit. Il est écrit «la concertation préalable permet donc de conclure qu'il n'existe pas d'opposition majeure au projet de téléphérique, les observations de la population ont été relevées, il en sera tenu compte». Cela me paraît un petit peu surprenant. Ce qui me paraît surprenant aussi, c'est qu'à l'occasion de cette consultation préalable, il n'y ait eu aucune

observation écrite. Je ne sais pas si, dans cette assemblée, beaucoup sont allés consulter les documents, moi personnellement je ne savais pas. Il n'y a pas de documents ? Alors en quoi consiste cette consultation préalable si on ne peut pas consulter de documents ?

**M. LE MAIRE :** Il faut bien expliquer que la procédure de concertation préalable consiste à dire aux Bisontins ce que nous avons l'intention de faire, dans le cas présent, le téléphérique, qu'ensuite une enquête aura lieu dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique et qu'à ce moment-là tous les projets, les plans, etc. seront à leur disposition. Dans la phase de concertation préalable, rien n'est exigé de la part de la Ville. Il suffit simplement d'informer les Bisontins. Cela a été fait par voie de presse. La presse a d'ailleurs largement développé ce projet. Ce sont deux phases très différentes et, dans le cadre de la concertation préalable, on n'était même pas tenu de faire une réunion aux Présde Vaux. On est allé dans ce quartier car ce sont les personnes les plus intéressées par le départ du téléphérique mais ce n'était pas une obligation de la part de la Ville.

**M. NACHIN :** Il n'y avait pas de documents présentés au service Urbanisme ?

**M. LE MAIRE :** Non. Il y avait un plan rapide et une personne pour donner les explications souhaitées.

**M. NACHIN :** Dont acte.

**M. JACQUEMIN :** Vous dites que la concertation préalable permet donc de conclure qu'il n'existe pas d'opposition majeure. Je pense réellement qu'effectivement il n'y a pas vraiment d'opposition fondamentale à ce projet.

Vous soulevez deux points, notamment concernant les accès, un des points un peu difficile du projet est la situation même de la gare basse du téléphérique. Ça va nécessiter, surtout si le téléphérique remporte le succès attendu, des aménagements d'accès, deux types d'accès, l'accès automobile et cars et l'accès piétons. Mon souhait, Monsieur le Maire, serait qu'au moment de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique, il y ait sur ce point dans les dossiers des précisions sur les mesures d'aménagements que vous comptez prendre pour que les accès soient de qualité, notamment pour les cars parce que c'est tout de même une voie un peu difficile que celle qui sera empruntée, et un chiffrage des aménagements nécessaires pour rendre vraiment opérationnelle cette gare. Puis sur l'accès piétons, c'est vrai aussi qu'il faut que ce mode d'accès à la Citadelle soit facile pour le Bisontin et pour le touriste aussi qui visitera le vieux Besançon et qui voudra se rendre à la Citadelle. Il faut que le cheminement piétonnier du centre ancien vers la rive droite où sera implantée la gare téléphérique soit aménagé. Alors je tiendrais aussi à ce que vous précisiez les choses dans le document de présentation pour l'enquête publique, avec naturellement peut-être le chiffrage des travaux nécessaires.

**M. LE MAIRE :** Tout cela sera fait. On en a parlé très longuement à cette réunion publique et on a senti que la plupart de ceux qui étaient présents, plus d'une centaine de personnes, étaient tout à fait favorables au téléphérique mais étaient conscients qu'il y aurait des difficultés d'accès des bus, de parking pour les bus et pour les voitures, d'accès des piétons. Une bonne partie de la réunion était précisément destinée à noter les soucis et questions que se posent ces personnes afin d'en tenir compte dans le dossier d'enquête publique. Il y avait même là une personne qui est plutôt responsable de l'ascenseur qui nous a dit : le chiffre n'est pas le bon, etc. mais tout cela sera précisé au moment de l'enquête publique où l'on aura effectivement tous les renseignements souhaités sur la gare, l'accès avenue de Chardonnet, le parking à créer de quelque 400 places, le stockage des bus également. Tout cela sera au moment de l'enquête publique, à la disposition, je dis bien, de M. le Député comme de tout bon citoyen bisontin.

**M. GRAPPIN :** Monsieur le Maire, à la réunion que vous avez tenue à laquelle j'assistais, vous nous avez surtout dit, à propos des accès, qu'il y avait des projets...

**M. LE MAIRE :** Evidemment.

**M. GRAPPIN :** Donc, on en est au stade des projets.

**M. LE MAIRE :** Oui, pour le téléphérique aussi. Pour l'instant nous discutons sur des projets qu'on pourra réaliser à partir de 1995 et largement au-delà...

**M. JUSSIAUX :** Juste une indication pour M. GRAPPIN. Pour l'instant, les accès existent. Je crois qu'il ne faut pas non plus peindre la situation présente tout en noir. Il ne faut quand même pas oublier que c'est un secteur qui a connu pendant de longues années une très intense activité avec des circulations extrêmement importantes. N'oublions pas aussi qu'il y a eu une période où Rhodiacéta comptait 3 300 salariés et tout le monde devait bien passer par là et à aller comme au retour, de même que les semi-remorques d'expédition. Ça ne veut surtout pas dire qu'on envisage de ne rien faire pour les accès, mais ne faisons pas comme si l'on n'avait qu'un chemin de champ pour accéder actuellement aux Prés de Vaux. On a une voirie qui, dès à présent, permet dans de bonnes conditions de sécurité, et on l'a déjà vérifié... je ne parle pas de la rue des Fontenottes, Monsieur GRAPPIN...

**M. LE MAIRE :** Mais vous nous parlez toujours de la rue des Fontenottes...

**M. JUSSIAUX :** ...je parle de l'accès aux Prés de Vaux Monsieur GRAPPIN, je ne suis pas sur la rue des Fontenottes. Pour nous, l'accès à la gare se fera par la rue Port-Joint et se continue par l'avenue de Chardonnet. Ceci étant, cela ne nous empêchera surtout pas d'envisager des améliorations parce qu'elles seront bénéfiques pas simplement à l'opération téléphérique mais à l'ensemble du processus urbanistique qui va concerner, dans les années à venir, ce secteur de notre ville. On n'a surtout pas l'intention de faire les choses à l'économie.

Je voudrais simplement, Monsieur le Maire, ajouter un mot de commentaire. J'ai écouté très attentivement l'intervention du Député JACQUEMIN. Personnellement, je me réjouis de l'avoir entendu ce soir déclarer qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet, je pense que c'est une évolution majeure de ce dossier par rapport à notre débat du mois de juin, ce n'est pas si vieux, où le Député JACQUEMIN avait exigé de ses collègues d'«Une Ambition pour Besançon» la discipline dans le vote contre ce dossier. Je ne cherche pas la polémique, je dis ouvertement : je m'en réjouis pour tous les Bisontins.

**M. LE MAIRE :** Bien, alors ne polémiquons pas. On aura l'occasion de le faire par la suite, Monsieur JACQUEMIN.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, je ne veux pas polémiquer mais je suis surpris des propos de M. JUSSIAUX. Nous n'avons pas, sur le principe de l'aménagement de la Citadelle et le projet Citadelle, émis fondamentalement des réserves. C'est sur certaines modalités que j'ai bien précisées, qu'on peut retrouver de manière consignée dans les propos tenus ici, que j'ai formulé des réserves. Il faut tout de même être bien clair.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai que vous êtes parlementaire. Vous savez dire que vous étiez pour quand même tout en émettant des réserves sur... Tout cela on connaît, c'est un genre de réflexions qu'on va revoir souvent d'ailleurs... mais si ! Monsieur JACQUEMIN, on a bien senti ici même à plusieurs reprises que ce projet de développement de la Citadelle vous gênait, vous l'Opposition. Mais si enfin ! Vous avez «cherché des poux dans la tête» à propos de la SEM, à propos du

téléphérique, vous ramenez comme par hasard un ascenseur, pas vous personnellement mais par l'intermédiaire quand même d'un représentant patenté de l'Opposition à Besançon, tout ça est clair.

C'est un bon projet, vous le savez. Vous pouvez émettre des réserves, c'est très bien mais on est pour ou on est contre. En on avait plutôt l'impression, c'est ce que dit Gérard JUSSIAUX, que vous étiez plutôt contre, maintenant vous êtes plutôt pour, on s'en réjouit largement.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, je vois bien ici votre attitude dans les débats. Vous ouvrez un débat mais, par avance, vous n'entendez pas qu'on apporte des modifications (réactions), il faut avaler tout ce que vous nous racontez. Je suis globalement tout à fait pour le projet Citadelle et je vous mets au défi de trouver quelque parole de ma part contre le bien-fondé de ce projet.

**M. LE MAIRE :** On vous les donnera...

**M. JACQUEMIN :** ... là où j'ai durement critiqué votre projet, c'est lorsque vous nous avez proposé la révision de la convention qui nous lie à Via-GTI et je vous ai fait part alors de l'essentiel de mes remarques et de mes réflexions, mais absolument pas sur le fond du projet Citadelle. Quand vous verrez aussi que je m'oppose au projet téléphérique, dites-le moi, je l'ai même écrit dans le journal. Alors non, Monsieur le Maire ! Acceptez tout de même quelquefois que dans ce Conseil vous n'ayez pas des avis qui soient complètement convergents avec les vôtres. Cela ne remet pas forcément en jeu le fond du dossier présenté et admettez qu'il y ait des suggestions de modification. Quant à moi, je peux vous le dire aujourd'hui, je garde toutes les réserves que je vous ai faites ici dans cette enceinte sur la manière par laquelle vous avez procédé pour la modification de la convention de la délégation de service public avec Via-GTI à six mois des élections. C'est là-dessus que j'ai été le plus en désaccord avec vous et je le reste.

**M. LE MAIRE :** Oui, je sais. Mais Monsieur JACQUEMIN, je ne peux pas vous laisser dire que je ne tiens pas compte des réflexions, des avis qui sont donnés. Trouvez dans des villes de plus de 100 000 habitants, des maires au moins aussi démocrates que moi, eh bien vous n'en trouverez pas beaucoup. L'histoire, on la connaît, vous allez faire passer le Maire de Besançon comme étant celui qui ne veut aucun avis, c'est l'autocrate, etc. je vais vous en citer moi, des collègues autocrates pas très loin d'ici, je vais vous en citer un certain nombre et ils ne sont pas de ma sensibilité politique comme on dit. Mais on aura l'occasion de s'expliquer, il y a des choses effectivement qu'on redira, et notamment que pour le projet d'aménagement de la Citadelle «Une Ambition pour Besançon» a traîné les pieds, c'est le moins qu'on puisse dire. Alors, il faut peut-être les lever maintenant pour prendre le téléphérique.

**M. NACHIN :** Oui, Monsieur le Maire, vous êtes un démocrate, vous venez de l'affirmer et j'en suis intimement persuadé...

**M. LE MAIRE :** Ah merci !

**M. NACHIN :** ... et je suis persuadé aussi que vous tiendrez compte des réserves que j'avais exprimées lors du débat. En ce qui concerne l'accès à la Citadelle, j'avais demandé que les accès actuels soient réservés aux piétons et ce que je souhaiterais, c'est qu'on envisage pour les voitures de service, puisque j'avais dit qu'il fallait bien que les voitures de service continuent à accéder à la Citadelle, leur accès par derrière la Citadelle et que l'accès actuel soit réservé entièrement aux piétons.

**M. LE MAIRE :** Monsieur NACHIN, on tiendra compte de vos avis, surtout quand ils sont intelligents comme celui que vous avez indiqué là. On tient toujours compte des avis intelligents.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.